

Des changements indispensables pour les élèves et nos métiers

La première rentrée Peillon marquera-t-elle, enfin, une amélioration des conditions de travail des personnels dans les collèges et une véritable rupture avec la politique scolaire menée toutes ces dernières années ? Rien n'est moins sûr si on ne se mobilise pas largement.

Les quelques créations de postes sont très loin de compenser des années de réductions massives des moyens. Elles permettront d'autant moins de donner des marges de manœuvre aux équipes que le collège est notoirement sous-doté depuis des années et que la hausse démographique se poursuit. Dans la plupart des collèges, les conditions d'enseignement resteront difficiles, voire se dégraderont avec sans doute une nouvelle hausse des effectifs par classe, des possibilités réduites de dédoublements ou de travail en groupe, la remise en cause des décharges (heures de laboratoire, de « vaisselle », cabinet d'HG, etc.), des heures de chorale, voire des tentatives de majorations de service pour des groupes inférieurs à 20.

Des métiers dénaturés

Les personnels aspirent à pouvoir exercer pleinement leurs métiers. Mais les pressions et injonctions multiples de l'administration n'ont pas cessé. Les tâches continuent de s'accumuler, les réunions de se multiplier.

La simplification du LPC décidée pour cette année scolaire ne constitue qu'un allègement de surface qui ne résout rien car il ne modifie pas le fondement même du livret, « illisible », « inutilement complexe » et inexploitable de l'aveu même du nouveau gouvernement. L'enseignement et l'épreuve d'histoire des arts posent problème et alourdissent la charge de travail des enseignants, non rémunérés qui plus est.

Trop souvent, l'administration cherche à imposer des « expérimentations »

allant dans le sens soit d'une structuration du système par les compétences transversales du socle, et remettant en cause la qualification disciplinaire des enseignants du second degré (EIST⁽¹⁾ par exemple), soit de celui d'un travail par groupe de compétences (langues vivantes par exemple).

Le danger des « écoles du socle » pas écarté

Le SNES a obtenu que les formulations les plus dangereuses, qui auraient installé l'école du socle (conseil pédagogique commun, échanges de service), ne soient pas inscrites dans le projet de loi. Mais le risque que les amendements des députés et les décrets d'application ne fassent pencher les formulations dans un sens qui nierait la place du collège dans le second degré est toujours présent. En outre, dans de nombreuses académies, l'administration poursuit leur expérimentation.

Programmes et DNB

Depuis la mise en place du socle commun en 2005, l'inspection générale a eu des stratégies différentes suivant les disciplines (socle = programmes ; socle = une partie des programmes ; socle = travail par compétences), augmentant l'ambiguïté sur les objectifs du collège, tiraillé entre une fonction de fin de scolarité obligatoire,

validée par le LPC, et son ancrage dans un second degré cohérent allant de la Sixième à la Terminale.

Ainsi, de nombreux programmes au collège mériteraient d'être remis en chantier (voir page 16 : nos propositions pour la technologie et l'histoire-géographie), tout comme les nouvelles épreuves du DNB.



Éducation prioritaire

Sa réforme n'est pas prévue avant la rentrée 2014, voire 2015 ! Et il n'est pas prévu de modifier le fonctionnement des ÉCLAIR entre temps. Pourtant, ils dessinent clairement une école différente de l'école commune avec une ambition moindre pour les élèves, et portent gravement atteinte la cohésion des équipes : recrutement local, caractère modulable de la prime spécifique ÉCLAIR, préfets des études, postes à profil et lettres de mission...

(1) Enseignement intégré de science et de technologie, où un enseignant de SVT, sciences physiques ou technologie doit enseigner les trois disciplines.